

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICALSIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE
Séance du 5 juillet 2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	4

Date de la convocation
25 juin 2021

Date d'affichage
25 juin 2021

Objet de la Délibération

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
Création suppression de postes

N°44.2021

Nombre de voix pour : 4
Nombre de voix contre : 0Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

L'an deux mil vingt et un, et le cinq juillet à 16h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel GONNET **Secrétaire de séance :** Philippe SIONNET

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire sollicité en date du 8/07/2021 (*suppression d'emplois*),

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 12/10/2020, Considérant la nécessité de supprimer deux postes d'adjoints administratifs contractuels en raison de la titularisation programmée de ces agents à l'issue de leur contrat. Considérant, de ce fait, la nécessité de créer deux postes d'adjoints administratifs titulaires,

Le Président propose à l'assemblée,

- **POUR LES FONCTIONNAIRES**

La création de deux emplois d'adjoints administratifs permanents à temps complet
Le tableau des emplois des titulaires est ainsi modifié à compter du 5/07/2021 (effectif à l'issue des deux contrats 4/10/2021 et 15/11/2021)

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif territorial :

- ancien effectif 3

- nouvel effectif 5

- **POUR LES AGENTS NON TITULAIRES**

La suppression de deux emplois d'adjoints administratifs non titulaires, à temps complet
Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 5/07/2021 (effectif à l'issue des deux contrats 4/10/2021 et 15/11/2021)

Emplois : adjoints administratifs :

- ancien effectif 2

- nouvel effectif 0

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an susdits.

Le Président,
Olivier FONS



AR PREFECTURE

005-240500264-20210705-44_2021-DE
Regu le 20/07/2021